



Carte d'atelier pour tachygraphe numérique

(Etat : janvier 2026)

Pour effectuer des travaux sur le tachygraphe numérique, les stations de montage, ou plus précisément leurs techniciens, ont besoin d'une carte d'atelier. Celle-ci doit être commandée par la station de montage.

Conditions

Une station de montage ne peut commander qu'une carte d'atelier par technicien qualifié. Si celui-ci travaille pour plusieurs employeurs (plusieurs stations de montage), il doit disposer d'une carte d'atelier auprès de chacun d'eux. Le montant de l'émolument s'élève à 70 francs par carte et par an.

Les cartes d'atelier sont délivrées lorsque:

- l'entreprise dispose de l'autorisation confirmant le statut de station de montage pour le tachygraphe numérique;
- le technicien a suivi la formation correspondante.

Commande des cartes

Les cartes d'atelier doivent être commandées en ligne (nom d'utilisateur et mot de passe nécessaires):

- [Carte d'atelier pour tachygraphe numérique](#) ou
- [Accueil OFROU > Page d'accueil > Atelier](#)

Le nom d'utilisateur est communiqué à la station de montage au moment de la délivrance de l'autorisation.

Livraison

La carte d'atelier est envoyée à la station de montage.

Le code NIP correspondant est envoyé à l'adresse privée du technicien.